



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Conseil National de la Sécurité Routière

Le Président

Paris, le 12 mai 2017

Monsieur le Président,

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 20 avril 2017, vous venez d'être nommé, sur ma proposition, **Président de la commission de la santé et des déplacements sur la route.**

Comme je l'avais exposé lors de notre réunion de bureau du 5 avril dernier, j'ai souhaité que les quatre présidents de commission puissent disposer d'une lettre de mission.

Il est en effet primordial, pour l'organisation de vos travaux et pour la bonne marche du Conseil national de la sécurité routière, que vous ayez une connaissance précise des axes prioritaires et des thématiques que je souhaite voir traiter dans le cadre du mandat qui s'ouvre pour les trois années à venir.

En étroite concertation avec chacun d'entre vous, j'ai validé le contenu de ces lettres de mission et vous avez eu l'occasion de les présenter lors de la séance plénière du 21 avril dernier.

Aussi, j'ai le plaisir de vous adresser officiellement votre lettre de mission dont les objectifs sont détaillés dans l'annexe jointe à la présente.

Sur la base de cette lettre, je vous demande de bien vouloir vous attacher à définir des mesures précises et concrètes qui puissent déboucher sur des projets de recommandation.

Vous identifierez notamment les sujets devant faire l'objet des toutes premières recommandations dont nous pourrions débattre à l'occasion de la prochaine séance plénière du CNSR qui pourrait se tenir à l'automne 2017.

Monsieur Philippe LAUWICK
Président de la commission de la santé et des
déplacements sur la route
Président de l'Automobile Club Médical de France
74, avenue Kléber
75116 PARIS

Dans le cadre de vos travaux, vous veillerez à évaluer l'impact des dispositions présentées, en vous attachant à proposer des mesures permettant d'en évaluer l'efficacité.

Vous vous appuierez chaque fois que de besoin sur le Comité des experts dans la conduite de vos travaux.

Enfin, si certains projets de recommandations l'exigent, ils pourront être traités en transversalité avec une autre commission, après que nous en ayons validé le principe en réunion de bureau.

Je vous remercie de votre mobilisation et de votre engagement pour tenir ces objectifs, qui je n'en doute pas permettront d'améliorer les performances de la sécurité routière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pièce jointe : 1 annexe

**Le Président du Conseil national
de la sécurité routière**

Yves GOASDOUE

CONSEIL NATIONAL DE LA SECURITE ROUTIERE **CNSR 2017-2020**

Contenu de la lettre de mission pour le Président de la commission « Santé et déplacements sur la route »

Cette commission couvre le champ des interactions entre l'usage de la route, l'état de santé et les comportements des usagers.

Entrent notamment dans son périmètre les questions liées au vieillissement de la population et au handicap (personnes à mobilité réduite PMR) quelle que soit leur qualité d'utilisateur (piéton et conducteur). Les seniors représentent une part de plus en plus importante de la population. La commission devra appréhender les mesures appropriées pour accompagner cette évolution de la société et son impact grandissant sur les questions de sécurité routière (règles spécifiques de circulation, adaptation de formations continues, aptitude médicale à la conduite...).

Elle a également vocation à prendre en charge les risques majorés liés aux consommations de substances qui altèrent la vigilance, les perceptions et les comportements (alcool, stupéfiants et médicaments).

Au-delà de ces axes, la commission est également compétente pour formuler des propositions de nature à améliorer la prise en charge des victimes d'accident, notamment en matière de secours et de soins d'urgence.

La commission devra prioritairement centrer ses travaux sur les thèmes suivants :

1° Au titre du vieillissement de la population :

- Analyse de l'exposition aux risques routiers des seniors, en vue d'identifier des mesures visant à maintenir leur autonomie de déplacement :

* faciliter et sécuriser la progression des piétons seniors et des PMR en milieu urbain,

** étudier de possibles actions de remise à niveau des connaissances (théoriques et pratiques) ciblées sur la réglementation, la maîtrise d'outils techniques liés à la conduite (sous forme d'ateliers ou de rendez-vous pédagogiques adaptés).

*** quelles mesures pour accompagner les seniors et leur permettre de continuer la pratique de la conduite, dans des conditions de sécurité optimales (en tenant compte de leur comportement, de leur vieillissement physiologique ou pathologique) ?

**** quelle préparation aux alternatives à la conduite, quand cela devient indispensable, tout en préservant certaines formes de mobilité ?

2° Au titre de l'état de santé et des altérations du comportement :

- interactions entre conduite, vigilance, attention, sommeil et troubles de la vigilance : détection, prévention et traitement,
- les effets de certains traitements médicaux ou de certaines pathologies sur l'aptitude à conduire,
- faciliter la détection des risques associant conduite et mésusage de l'alcool et/ou des stupéfiants ; proposer des mesures de prévention et de limitation du risque de récurrence pour les populations les plus exposées,
- engager une réflexion sur les facteurs psycho-comportementaux favorisant la prise de risque majorée sur la route et identifier des mesures favorisant les améliorations comportementales .

3° Au titre des secours aux victimes :

- proposer des mesures visant à abaisser la mortalité et les séquelles graves dans le cadre du déploiement des secours et des soins d'urgence aux accidentés de la route.

* par senior on entend les personnes de 65 ans et +